

# RÈGLEMENT DES TRANSPORTS TIL

Pour la sécurité et le confort de tous, il est nécessaire de respecter les règles suivantes :



L'accès au réseau TIL est soumis à la possession d'un titre en cours de validité.



La validation est obligatoire à chaque montée dans un véhicule TIL y compris en correspondance.



L'accès au réseau est gratuit pour les enfants de moins de 4ans.



Les poussettes doivent être pliées pendant le voyage.



Les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie sont interdits à bord des véhicules  
Les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie sont admis gratuitement mais doivent être muselés et tenus en laisse.

Les chiens ne relevant pas de ces deux catégories ainsi que les chats sont admis gratuitement sous réserve qu'ils ne constituent pas une gêne pour les voyageurs.

Les animaux n'occupent pas de places assises. Ils sont muselés et tenus en laisse ou transportés dans un panier fermé.



Les patins, rollers, chaussures à roulettes ou dispositif équivalent sont interdits sauf s'ils sont tenus en mains.



Aucun vélo ne peut être monté à bord des véhicules. Le transport de vélo se limite à un vélo par personne placé en soute ou s'il en est équipé sur le rack à vélo, sous réserve de places disponibles.



Il est interdit de fumer ou vapoter à bord.



Il est interdit de consommer de l'alcool dans les autocars ou de monter à bord en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.



Il est interdit de souiller, dégrader ou détériorer le matériel roulant et les installations fixes mis à la disposition du public, ainsi que les différentes pancartes ou affiches qu'il comporte. Il est interdit de troubler la tranquillité des autres voyageurs et du personnel, soit par des manifestations bruyantes ou inconvenantes, soit par l'usage d'appareils sonores.